

ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE

Économie approfondie

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte un document.

Comment la politique de concurrence peut-elle s'exercer à l'égard des entreprises ?

DOCUMENT

Après la série d'amendes infligées ces derniers mois à l'industrie agroalimentaire, le président de l'Autorité de la concurrence explique sa logique de protection du consommateur. Les ententes sur les prix sont sources de hausses importantes, pouvant atteindre 25 %, dit-il. Quant aux concentrations excessives, elles nuisent à la libre concurrence.

Les endives, la farine, les croquettes pour animaux... Pourquoi cette avalanche de sanctions contre l'industrie agroalimentaire ?

Nous veillons au respect du droit de la concurrence dans tous les secteurs. Pas plus dans celui de l'agroalimentaire que dans les autres.

Vous avez aussi lancé des perquisitions dans l'industrie laitière et au marché au cadran ⁽¹⁾ du porc. Cela fait beaucoup...

(...) Notre objectif est de protéger le consommateur contre l'impact des ententes sur les prix. Certainement pas de mettre des bâtons dans les roues des entreprises. Mais vous conviendrez que nous ne puissions pas tolérer des ententes, qui, selon les études dont nous disposons, peuvent se traduire par des hausses de 25 %. C'est énorme.

La meunerie ⁽²⁾, que vous avez condamnée à une amende de 242 millions d'euros, la juge très excessive pour un secteur où les marges sont extrêmement étroites. Pourquoi cette sévérité ?

Tout d'abord parce que les pratiques que nous avons condamnées ont duré cinquante ans. Ensuite parce qu'elles impliquent deux cartels, l'un franco-allemand et l'autre national. Les meuniers allemands et français s'étaient en l'occurrence entendus pour limiter les importations afin de protéger leur marché national. Quant aux meuniers français, ils se sont notamment entendus sur les prix et se sont partagé le marché national. Enfin, je tiens à faire remarquer que dans le cas des